

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 20 décembre 2023

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Procuration : Madame Sandra STEPHAN, procuration à Madame Carine GUILLO, Monsieur Frédéric PRUSS, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU, Monsieur Alex KERIVEL, procuration à Monsieur Henri MOAN
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel puis propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Rectification d'une erreur sur la délibération du marché de travaux pour le projet de Cité Musicale
- Demande de déclassement d'une parcelle rue de la Fontaine

- Cet ajout est validé à l'unanimité

DELIBERATION RELATIVE A LA PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE

Monsieur le Maire rappelle que le 20 juillet dernier, la loi dite "de facilitation du ZAN" a été promulguée. Cette loi vient préciser les modalités de mise en œuvre de la loi Climat et Résilience de 2021, qui impose un objectif de réduction de la consommation foncière sur les territoires.

Parmi l'ensemble de ses mesures, la loi du 20 juillet crée notamment une Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN. Cette Conférence sera en charge :

- du suivi des objectifs de réduction de la consommation foncière dans la Région,

- de la sélection des projets "d'envergure régionale", dont la consommation foncière pourra être imputée sur l'enveloppe de solidarité régionale plutôt que sur l'enveloppe du territoire d'implantation du projet.

Cette Conférence occupera un rôle stratégique, puisqu'elle participera également au dialogue à l'échelle nationale.

La loi permet aux Régions de faire une proposition de composition de cette Conférence de Gouvernance du ZAN. A défaut d'une approbation de cette proposition par une majorité de collectivités compétentes en matière de documents d'urbanisme avant le 20 janvier, une composition "par défaut" définie par la loi s'appliquera.

Le conseil municipal doit délibérer avant janvier pour approuver la proposition de composition émise par la Région. Monsieur le Maire présente la proposition de composition faite par la Région.

Monsieur le Maire précise qu'un projet est à l'étude sur un terrain de 6 hectares en haut de Lanéon et constitue une réserve immobilière pour la commune. Deux projets immobiliers, l'un privé et l'autre porté par Finistère Habitat y prendront place créant de nombreux logement sur la commune. Ces projets feront l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil municipal.

- Proposition de composition de la conférence faite par la Région Bretagne acceptée à l'unanimité

Plusieurs conseillers demandent s'il sera toujours possible de construire dans les petites communes avec l'application de cette loi. Monsieur le Maire explique qu'une répartition des terrains constructibles sera faite à l'échelle du territoire. Quels sont les terrains qui peuvent être désartificialisés demande Monsieur Evenat. Peut-on imaginer que des friches agricoles rentrent dans ce cadre ? Monsieur le Maire confirme que seules les friches industrielles ou de décharge seront éligibles.

Madame Guillou demande ce que deviendra le service d'instruction en urbanisme. Monsieur le Maire confirme que l'instruction des dossiers sera toujours faite à Pont-Croix jusqu'à la fin du mandat.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE COMPLEMENTAIRE COMMUNALE AVEC GROUPAMA

Monsieur le Maire précise que Groupama a sollicité la Commune pour proposer aux habitants une seconde offre de mutuelle communale.

Madame Divanac'h présente le projet et explique que cela donnera un choix aux habitants puisqu'il y a déjà une proposition de mutuelle communale via AXA.

Une réunion de présentation aura lieu le 16 janvier à 15h à l'espace culturel. Pour information, environ une soixantaine de personnes sont inscrites à la mutuelle communale AXA.

Madame Guillo demande si la proposition faite par Groupama est plus axée « famille » que celle d'AXA. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, cette proposition est vraiment complémentaire de celle faite par l'autre assureur et correspond plus au profil famille.

- Proposition acceptée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet de Halle de sport. Afin de bénéficier d'un deuxième financement DETR la demande est axée sur les équipement sportifs de la Halle de sport.

- Proposition de demande de subvention acceptée à l'unanimité

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE, DU DROIT DE PLACE SUR L'ESPACE PUBLIC, DE LA MEDIATHEQUE ET DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente l'ensemble des tarifs à l'assemblée.

Certains conseillers demandent que le droit de place de terrasse des commerçants passe à 15€/m² au lieu des 10 € proposés. Cette évolution du tarif n'est pas retenue.

Monsieur Henri Moan évoque les tarifs de la ludothèque. Monsieur le Maire précise que la discussion est en cours au niveau de la Communauté de Communes (cet équipement est communautaire et non communal). Pour le moment l'accès à la ludothèque est gratuit.

- L'ensemble des tarifs est voté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI CUI/CAE

Monsieur le Maire explique que le contrat CUI-CAE de chargé d'accueil et de communication arrivant à son terme, il convient de le renouveler.

- Proposition acceptée à l'unanimité

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'avancement d'un agent et au recrutement d'un contractuel, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. Monsieur le Maire le présente à l'assemblée.

- Proposition adoptée à l'unanimité

DELIBERATIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire explique que pour préparer le passage à la nomenclature M57 pour la comptabilité communale différentes délibérations de régularisation doivent être prises.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les frais d'études et de recherches suivis de travaux, doivent faire l'objet d'un transfert sur le compte d'imputation de travaux en cours

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il conviendrait de transférer les frais d'études concernant les projets suivants :

Etudes fluides médiathèque 5 628,00 €

Etudes voirie communale 7 060,00 €

- Proposition d'intégration d'études adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire informe l'assemblée que la trésorerie de Douarnenez lui a adressé l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui non pu être recouvrées

La somme totale, arrêtée au 13 juillet 2023 s'élève à 31,00 €

- Proposition d'admission en non-valeur adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire présente les décisions budgétaires modificatives qui doivent être prises et demande à l'assemblée de les valider.

- Proposition adoptée à l'unanimité

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU BUDGET PREVISIONNEL 2024 DE L'EPIC CITE MUSICALE

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil les comptes de l'EPIC qui ont été validés par le conseil d'administration de cette structure. Il fait également un point sur l'évolution du chantier.

Madame Guillo s'interroge sur le futur planning d'occupation de ces différents espaces. Monsieur le Maire lui répond qu'un planning dédié sera mis en place.

Monsieur le Maire rappelle que la Cité Musicale est inscrite dans le projet de territoire élaboré et validé par la Communauté de Communes.

Monsieur Henri Moan réagit en soulignant que les Pontécruiciens n'ont pas à financer l'EPIC. Monsieur le Maire lui répond que la question de la compétence culture est débattue au sein des instances communautaires et qu'il y a un réel besoin de ce type d'équipement sur le territoire.

Monsieur Evenat demande si le projet est uniquement axé sur la musique classique. Il lui est répondu que dès le départ ce projet est ouvert à tous les types de musique et plus largement à l'ensemble du spectacle vivant (danse, cirque, théâtre, marionnettes, ...).

RECTIFICATION D'UNE ERREUR SUR LA DELIBERATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU PROJET DE CITE MUSICALE

Une erreur s'est glissée lors de la délibération d'attribution du marché entre le montant hors taxe et le montant toutes taxes comprises du lot menuiserie bois-parquet.

Il est donc nécessaire de corriger la délibération.

- Proposition adoptée 15 voix pour, 4 voix contre

DEMANDE DE DECLASSERMENT D'UNE PARCELLE RUE DE LA FONTAINE

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'un échange de service. Les conduites d'eaux usées passent actuellement par le terrain de Monsieur Le Bris du Rest. La conduite est cassée ce qui entraîne des pollutions dans le cours d'eau. Ces conduites vont être abandonnées au profit de nouvelles conduites rue de la Fontaine.

Les travaux sont prévus par le SIVOM en 2024 pour un budget d'environ 1 million d'euros. La commune a reçu une injonction du Préfet pour effectuer ces travaux au plus vite.

Les eaux pluviales seront tamponnées dans la zone humide pour limiter la pollution directe dans la rivière. Dans cette vallée, une zone n'est pas cadastrée, il s'agit d'un ancien chemin. Le Maire propose de déclasser cette zone en parcelle du domaine privé de la commune et de la céder pour 1 € au propriétaire des autres parcelles.

- Proposition adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Conformément à la modification du règlement intérieur du conseil municipal plusieurs questions diverses ont été présentées au Maire dans le délai imparti.

- Travaux de voirie

Les travaux route de Lochrist vont commencer vers la mi-janvier, les devis sont signés depuis le mois d'octobre. La voie verte est prioritaire sur les autres voies.

Au pont de Kerogan les travaux commencent : reprise du virage et du ruisseau.

- Revitalisation commerciale

Monsieur le Maire précise que cette question fera l'objet du prochain conseil municipal. Le maçon doit intervenir en janvier pour le local au 1 boulevard général de Gaulle. La couverture au n°10 doit être reprise. Au numéro 22 les engagements sont signés et désamiantage et curage (à la charge de l'EPF) doivent débuter en fin d'hiver. Cette opération impose des normes et des durées incompressibles.

Les loyers seront callés lors d'un prochain conseil. La priorité est donnée à l'aménagement des cellules commerciales.

Madame Maréchal demande quand seront livrés les commerces. Monsieur le Maire lui répond qu'il espère que la boucherie pourra ouvrir à la fin du printemps. Il est difficile de trouver des entreprises.

Monsieur Henri Moan demande si les chambres froides seront à la charge de la commune. Monsieur le Maire le lui confirme.

Madame Guillou souhaite savoir quelle suite a été donné au marché infructueux. Monsieur le Maire lui réponds que les négociations avec les artisans sont toujours en cours. Certaines entreprises refusent. Pour avancer malgré tout, le projet a été découpé avec une priorité forte sur les cellules commerciales du 1,10 et 22 boulevard général de Gaulle.

- Création d'un groupe de travail

Madame Guillou et Madame Stephan souhaitent créer un groupe de travail pour mener une réflexion sur les décorations de Noël dans la ville pour 2024. Ce groupe pourrait être constitué d'élus, de membres des services techniques, d'habitants, de commerçants. Les écoles pourraient également être incluses dans la réflexion. Une première réunion est programmée le lundi 8 janvier à 10h en mairie.

- Eclairage public

Il est demandé que l'éclairage public soit maintenu jusqu'à 21h. Monsieur le Maire rappelle qu'un nouvel arrêté a bien été pris dans ce sens, mais que le SDEF a la main sur ce type de modification. La mise en œuvre de cet arrêté prendra un peu de temps. Madame Guillou demande si cela concerne l'ensemble de la commune. Monsieur le Maire lui répond qu'à la suite de la tempête une partie de Pont-Croix n'est plus éclairée. Il en profite pour ajouter que les services en charge des réseaux d'électrification ont estimé que la remise en état complète du réseau à la suite des dégâts causés par la tempête prendrait plusieurs années. De nouveaux projets d'enfouissement sont prévus (au niveau du quai, rue du Finistère...).

- Rue des Partisans

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté modifiant la circulation rue des Partisans n'est pas temporaire. Monsieur Evenat s'insurge en soulignant que pour lui cela ne fait que déplacer le problème sur d'autres points de la commune.

- Gwenn ha du

Monsieur Evenat demande que le drapeau symbole de la Bretagne pavoise le fronton de la mairie. Monsieur le Maire lui répond que pour le moment les obligations en la matière

concernent le drapeau national, qu'une loi est en attente de décret d'application pour le drapeau européen. Il souligne également que le drapeau ukrainien à toute sa place en signe de soutien à ce peuple qui aux portes de l'Europe se bat pour sa liberté et la démocratie.

- Installation d'un panneau d'affichage libre
Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'installer un tel panneau de 4m². Cependant, étant une Petite Cité de Caractère, il faut que ce panneau rentre dans les exigences esthétiques et patrimoniales du label. Il faut bien penser à son emplacement. On pourra en reparler au prochain conseil.
- Madame Guillo invite l'ensemble du conseil municipal à la dernière réunion du conseil municipal des jeunes le 9 février à 19h30 en mairie.
- Madame Divanac'h demande de l'aide pour distribuer les 21 colis restants destinés aux anciens de la commune.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 21h48.

Fait et affiché à Pont-Croix le 27 décembre 2023

Le Maire
Benoît Lauriou

